



Grenoble, le 20/05/2020

Eric PIOLLE
Maire de Grenoble

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la ville de Grenoble constate que l'ensemble des délibérations de la séance du conseil municipal du **18 mai 2020** a été publié sur le site internet de la Ville, aujourd'hui, conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 7 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Eric PIOLLE

